

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUINCEY 70000

Nombre de conseillers

en exercice : 15
présents : 11
votants : 15

L'an deux mille vingt-deux, et le dix du mois de mars à dix-neuf heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 3 mars 2022, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

Etaient présents :

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, Mme Lucie REYNAUD, M. Christian CHAUSSALET, Mme Véronique BATISSE, M. Romain MUNIER, Mme Séverine CHARLOT, M. Pierre ARTAUX, M. Stéphane CHEVILLARD, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, M. Gilles GARDIENNET.

Absent excusé : /

Ont donné pouvoir : Mme Annie BAUMLIN à Mr Christian CHAUSSALET
Mme Caroline DORMOY à Mme Lucie REYNAUD
- M. Valentin COLLEUILLE à Mme Véronique BATISSE
- Mme Estelle TURAN à Mr Bruno BIDOYEN

Mme Véronique BATISSE a été élu(e) secrétaire

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

ACHATS DE PANNEAUX DE SIGNALISATION ET MIROIRS – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE DEPARTEMENTALE

02/2022

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'achats de panneaux de signalisation et de miroirs.

Le montant total des achats est estimé à 1 484.23 € HT (1 781.08 € TTC), basé sur le devis présenté par la Société SIGNAUX GIROD.

Monsieur le Maire informe que le projet d'achats est éligible au titre de l'Aide Départementale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **adopte** le projet qui lui est présenté,
- **approuve** le plan de financement suivant : subvention de l'Aide Départementale à hauteur de 20 % sur le montant HT des travaux (296.85 € HT), subvention au titre de la répartition du produit des Amendes de Police à hauteur de 20 % sur le montant HT des travaux (296.85 € HT) et autofinancement (890.53 € HT),
- **autorise** le Maire ou son adjoint délégué à solliciter une subvention de 296.85 € HT au titre de l'Aide Départementale, soit 20 % du montant du projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le **11 mars 2022**

Pour copie conforme :

En Mairie, le **11 mars 2022**

Le Maire,

Bruno BIDOYEN

